

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation du Président de l'Académie de  
recherche et d'enseignement supérieur**

**A.Gt. 28-09-2023**

**M.B. 19-01-2024**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'article 28, §1<sup>er</sup>, alinéa 5, du décret du 07 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, modifié par le décret du 06 juillet 2023 ;

Vu l'avis de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) rendu le 26 septembre 2023 ;

Considérant que Monsieur Jean-Paul LAMBERT n'est pas membre du Conseil d'administration de l'ARES ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Monsieur Jean-Paul LAMBERT est désigné en qualité de Président de l'ARES pour une durée de trois ans.

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Bruxelles, le 28 septembre 2023.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président, en charge des Relations internationales, des Sport et de l'Enseignement de Promotion sociale,

**P.-Y. JEHOLET**

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles,

**F. BERTIEAUX**